

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.068

L'An deux Mille Neuf, le 30 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 avril 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 avril 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE
Mme PELLET représentée par M. DENIS

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	32

M. GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS JEUNESSE-ANIMATION

RAPPORTEUR : M. DENIS

VOTE : UINANIMITE

La Commission « Jeunesse Animation », qui s'est réunie le 21 Mars et 20 Avril 2009, a proposé l'attribution de subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Vu la proposition de la Commission « Jeunesse-Animation »,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

○ ASSOCIATION GENERALE DE PONTAILLAC	6 740,00 €
○ ROYAN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	500,00 €
○ ROYAN LA BELLE EPOQUE	5 240,00 €
○ RICOCHET	9 700,00 €
○ ROYAN HIP HOP	15 000,00 €
○ SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	1 000,00 €
○ NINE LIVES ASSO	600,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 5220.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 mai 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT